

## Les images arrivent bien tardivement sur les paquets de cigarettes

L'OFT se réjouit de l'arrivée des premiers avertissements sanitaires graphiques sur les paquets de cigarettes vendus en France, mais regrette que les fabricants de tabac qui pouvaient renouveler par ces images l'information des consommateurs ne l'ai pas fait il y a 10 mois comme la réglementation les y autorisait par l'arrêté du 15 avril 2010 publié au JO du 20 avril 2010.

Les fabricants ont toujours développé des trésors de mauvaise foi pour retarder l'information des consommateurs, évoquant des problèmes techniques qui sont surmontés en quelques semaines quand il s'agit de développer une nouvelle ligne de produits.

Les avertissements textes ont été portés plus de 8 ans sur les paquets de cigarettes conduisant à un « épuisement » du message. Les avertissements textuels avaient en effet été imposés aux fabricants par un premier arrêté publié au JO du 28 avril 2002. Déjà à l'époque les fabricants freinaient autant qu'ils le pouvaient l'information des consommateurs sur les effets du tabac et les moyens de se libérer de la dépendance tabagique.

Depuis des décennies les fabricants de cigarettes font tout ce qu'il faut pour éviter d'informer leurs consommateurs. Ils ne veulent pas alerter les jeunes sur le fait que consommer le produit dans l'adolescence crée la dépendance du fumeur et les prive de la liberté de ne pas aller acheter toute leur vie des cigarettes. Et pourtant un fumeur régulier sur deux mourra prématurément d'une maladie liée au tabac et perdra en moyenne 20 années de vie en bonne santé.

Cette volonté de rendre les consommateurs dépendants dès l'adolescence apparaît de façon éclatante dans les documents secrets de l'industrie du tabac. Reynolds écrit dans ses notes internes dès 1975 «pour assurer la croissance à long terme de C..., la marque doit accroître sa part du marché des 14-24 ans». Philip Morris écrit aussi en 1981 «les adolescents d'aujourd'hui sont les consommateurs réguliers potentiels de demain».

L'OFT regrette que ces avertissements n'occupent pas une plus grande surface sur les paquets de cigarettes et soient situés au verso. Il invite tous les fumeurs à les lire et à les commenter.

L'ensemble des avertissements et l'arrêté sont disponibles sur le site [www.ofta-asso.fr](http://www.ofta-asso.fr) et sur les fichiers joints

*Contacts OFT : Pr Bertrand Dautzenberg, président* • 06 13 43 70 48 • [b.dautzenberg@ofta-asso.fr](mailto:b.dautzenberg@ofta-asso.fr)

*Pascale Sommero, directrice administrative* • 01 43 25 25 86 • [p.sommero@ofta-asso.fr](mailto:p.sommero@ofta-asso.fr)

66, boulevard Saint-Michel • 75006 Paris • Tél. : 01 43 25 19 65 • [www.ofta-asso.fr](http://www.ofta-asso.fr)